Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-200069086-20251125-2025_172-DE

Publié le 27/11/2025

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025

Séance du 25 novembre de l'an 2025, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 19 novembre 2025, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, Président. La séance est ouverte à 18h38.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs	Représenté par	Pouvoir à
BOISSIÈRE Olivier		X			Sophie LE BONHOMME
BRIGANT Patrick	X				
CABIOCH-QUEMENER Daniel	X				
CIRICHELLI Vanessa			X		
COMPAIN Xavier		X			Eva TROEGER
CORSON Laurence	X				
COSSE Nathalie	X				
DORNEMIN Jean-Luc		X			Joël HEUZE
FOLLET Denis	X				
GARNIER Sébastien		X			Nadia LE HEGARAT
GEFFROY Jean-Michel	X				
GEFFROY Sandrine		X		Richard HELARY	
GOAZIOU Fabienne	X				
GUÉGAN Jean-Luc	X				
GUILLAUME André	X				
GUILLAUME Sandrine	X				
HEDER Jean-Paul	X				
HERVÉ Frédéric	X				
HERVIOU Alain		X		Erwan LANCIEN	
HEUZÉ Joël	X				
JOURDEN Jean	X				
JOUSSE Fabien		X			Jean-Luc GUEGAN
LAMOUR Jeanne-Noëlle	X				
LANCASTER Christine		X			
LE BIHAN Gilbert			X		
LE BONHOMME Sophie	X				
LE CREURER Ginette	X				
LE FAUCHEUR Laurent	X				
LE GONIDEC Thierry		X		Michel MAHE	
LE GOUX Jean-Pierre		X			Jean JOURDEN
LE GOUX Philippe	X				
LE HEGARAT Nadia	X				
LE MÉHAUTÉ Philippe	X				
LE MOAL Brigitte	X				

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-200069086-20251125-2025_172-DE

LE SAINT Florence	X				
LE TURLUER Frédéric	X				
LE VAILLANT Jean-Paul	X				
LE VERRE Jean-Baptiste	X				
L'HOSTELLIER Stéphanie	X				
LIENNEL Yves	X				
LORANT Monique		X			Ginette LE CREURER
MANAC'H Denis	X				
MARTIN Patricia	X				
MEURO Jérémy	X				
NICOLAS Cyril	X				
PRIGENT Dominique	X				
RAMONÉ Valérie	X				
ROPERS Valérie	X				
RUELLAN Véronique	X				
RUMIANO Valérie	X				
SAPIN Alain	X				
SALAÜN Sandrine		X			Frédéric LE TURLUER
SEHAN Alain	X				
SOLO Patrick		X			
STEUNOU-ROQUINARC'H Solène			X		
THOMAS Philippe		X		Marie-Christine HELLO	
TROEGER Eva	X				

En exercice : 57 **présents :** 44 **dont suppléants :** 4 **Votants :** 52 **dont pouvoirs :** 8

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

<u>Etaient également présents sans voix délibérative les suppléants suivants :</u>

SUPPLÉANT	**présence**
ANTOINE Vincent	X
BARBIER Stéphane	X
CAULET Brigitte	
DERIAT Aline	
HELARY Richard	X
HELARY Valérie	

SUPPLÉANT	**présence**
HELLO Marie-Christine	X
LANCIEN Erwan	X
LE YAN Pascale	
MAHÉ Michel	X
MAHÉ Valérie	
TALLEC Jeanne	

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-200069086-20251125-2025_172-DE

2025_172 : Développement culturel : validation de la charte de coopération culturelle

En 2017, le Département des Côtes d'Armor a initié les « Etats Généraux des Politiques Culturelles », visant à organiser une coopération entre le Département et les intercommunalités du territoire dans le domaine culturel.

Cette démarche a abouti en 2019 à l'adoption d'une charte de coopération culturelle, qui fixe les principaux enjeux et objectifs de collaboration.

Cette charte a ensuite été déclinée en « pactes culturels de territoire », qui ont mis en place à l'échelle des EPCI une instance de collaboration et de financements de projets.

Leff Armor communauté s'est rapidement saisi de la démarche et a signé un premier pacte bilatéral avec le Département pour les années 2020 et 2021.

Un second pacte (2022/2025) est actuellement en cours, associant également la DRAC et la Région.

Afin d'encadrer les prochains pactes culturels locaux, il est proposé une nouvelle charte de coopération culturelle, laquelle est annexée à la présente délibération.

Afin de faire du pacte un levier de structuration de la culture sur le territoire, les projets qui y sont fléchés doivent être structurants et s'inscrire dans le temps long (dimension pluriannuelle).

L'annexe budgétaire annuelle fait l'objet d'un travail en comité technique pour proposition et validation en comité de pilotage.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2021-196 du Conseil communautaire du 28 septembre 2021 sur l'adhésion à la Charte « Scènes de territoire pour la danse » avec la DRAC ;

Vu la délibération 2022_248 du Conseil communautaire du 20 décembre 2022 qui autorise le président à signer le Pacte culturel 2022-2025 pour le déploiement d'une dynamique culturelle sur le territoire de Leff Armor communauté avec le Conseil départemental des Côtes d'Armor, la Région et la DRAC Bretagne ;

Vu la délibération 2023_160 du Conseil communautaire du 26 septembre 2023 qui inscrit la culture comme une thématique prioritaire du Pacte de cohérence territoriale ;

Vu la délibération 2025_132 du Conseil communautaire du 23 septembre 2025 présentant et validant le projet d'établissement du Pôle d'Enseignements Artistiques ;

Considérant que la Charte de coopération culturelle interterritoriale des Côtes d'Armor formalise l'engagement conjoint du Département, de la Région Bretagne, de la DRAC et des huit intercommunalités à renforcer une « culture de la coopération » pour le développement culturel du territoire. Née en 2019 dans un contexte de réorganisation territoriale et de réflexion sur les droits culturels, elle fait l'objet en 2025 d'une mise à jour approfondissant notamment les enjeux transversaux et intersectoriels ;

Considérant que le pacte est un outil de financement de la compétence partagée Culture, qui se déploie dans le cadre de la Charte de coopération culturelle interterritoriale,

Considérant qu'à ce jour, le Département a établi 7 Pactes sur les 8 EPCI constituant son territoire. Chaque pacte se construit sur mesure : 4 sont bilatéraux Département-EPCI, 3 sont quadripartites Département-EPCI-Région-Drac dont celui de Leff Armor communauté,

Considérant que le Pacte de Leff Armor communauté s'est déployé de 2022 à 2025 sur 25 communes du territoire communautaire, touchant 1 habitant sur 3 du territoire de Leff Armor communauté,

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 022-200069086-20251125-2025_172-DE

Considérant la proposition d'adopter une nouvelle charte de coopération culturelle avec tous les EPCI du département, le département des Côtes d'Armor, l'Etat et la Région comme le socle commun de la coopération culturelle entre collectivités, établissements et institutions signataires, avec pour objectif de tendre vers une culture de la coopération,

Considérant que les signataires de cette charte partagent l'ambition de placer la culture et les arts au cœur du projet de développement des territoires par des actions en lien avec l'ensemble des politiques publiques,

Considérant que trois objectifs principaux sont identifiés dans la charte :

1. Promouvoir et favoriser la prise en compte des Droits culturels des habitantes et habitants
2. Accompagner les EPCI dans la structuration de leur politique culturelle
3. Renforcer la présence artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire.

Ainsi que des axes prioritaires pour l'ensemble des signataires :

1. Développer une politique d'Éducation Artistique et Culturelle tout au long de la vie, notamment en renforçant l'accès pour toutes et tous aux équipements et aux pratiques artistiques et culturelles avec la notion de parcours. La volonté est également de favoriser la rencontre avec les artistes et les œuvres, et de s'adresser plus spécifiquement aux personnes prioritaires ou les plus éloignées de l'offre artistique et culturelle.
2. Permettre la transmission et la vitalité du matrimoine et du patrimoine matériel et immatériel de chaque territoire.
3. Structurer le réseau de lecture publique sur l'ensemble du territoire de chaque EPCI s'engageant dans cette démarche.
4. Encourager et expérimenter de nouvelles coopérations culturelles : entre collectivités publiques, entre société civile et acteurs institutionnels, entre acteurs et actrices de la culture, en tissant les liens transversaux et intersectoriels entre culture, éducation, sport, jeunesse, social, environnement, économie, tourisme...
5. Accompagner les acteurs et actrices de la culture dans la transition vers le développement durable (environnement, égalité femme-homme, inclusion, accessibilité)

Entendu l'exposé de monsieur le Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE la charte de coopération culturelle,

AUTORISE monsieur le président ou son représentant à signer ladite charte.

Le Président,
Jean-Michel Geffroy

La secrétaire de séance
Laurence Corson